

N° 27.299.24/12

**DATE DE
CONVOCATION**

18 février 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 20

Votants 25

Objet :Reprise Anticipée des
résultats 2023DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORDMAIRIE
DE
GRAVIGNY***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT (arrivé à 18h45), Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT (arrivé 18h40), Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD,

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DAMERON Florence à Mr ALBERT Marc
Mr LEVEAU Pascal à Mr CRETOT Manuel
Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David
Mme PIQUET Florence à Mr LATOUCHE Christophe
Mr LECOQ Jean Pascal à Mr TANQUEREL Jean-Luc

Absents :

Mme DUCHESNE Jocelyne
Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

A été élue secrétaire de séance : Mme Corine LUCAS

Vu l'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par anticipation après le vote du Compte Administratif

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 027-212702997-20240325-272992412-DE



Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de reporter au budget de manière anticipée sans attendre le vote du Compte Administratif les résultats de l'exercice antérieur,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 18 mars 2024,

Considérant, que la construction du budget 2024 de la Ville nécessite la reprise des résultats par anticipation du futur compte administratif 2023,

Considérant que la présentation du compte de gestion par le Trésor Public n'est pas définitive,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de REPRENDRE, sur le budget primitif 2024, par anticipation les résultats 2023 ci-dessous :

Fiche de calcul :

	Reprise résultats N-1	Résultats exercice Provisoires	Soldes d'exécutions anticipés 2023	Soldes des Restes à Réaliser 2023	Soldes totaux 2023
Fonctionnement	685 165,19	678 581,79			1 363 746,98
Investissement	- 263 458,06	-584 970,55	- 848 428,61	- 977,27	- 849 405,88
Affectation résultat fonctionnement					+ 514 341,10

	Soldes d'exécutions anticipés 2023
Fonctionnement – compte 002	+ 514 341,10 €
Investissement – compte 001	- 848 428,61 €

Article 2 : de CONSTATER les résultats définitivement lors du vote du Compte Administratif 2023, et, de les AJUSTER par Décision Modificative ou Budget Supplémentaire,

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

le Maire

